

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 DECEMBRE 2023**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE DOUZE DECEMBRE, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.

- Date de la convocation : 6 décembre 2023

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Nathalie BOUZID, David BURLLOT, Joël CARDIN (*suppléant de Valérie MORFOUASSE, absente*), Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENCE, Alain GOUEZIN, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Marie-Pierre LE ROUX (*titulaire, suite à la démission de ses fonctions municipales de Joël LUCIENNE*), Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY-ROBERT, David L'HOMME, Caroline MERIAN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Laurence URVOY, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Carole BERECHÉL donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Paulette BEUREL donne pouvoir à Yves RUFFET,
- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir David L'HOMME,
- Camille CAURET donne pouvoir à René LE BOULANGER,
- Philippe HERCOUET donne pouvoir à Thierry GAUVRIT,
- Nadine L'ECHELARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Anne-Gaud MILLORIT donne pouvoir à Christophe ROBIN,
- Catherine MOISAN donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Claudine MOISAN donne pouvoir à Jean-Luc GOUYETTE,
- Yannick MORIN donne pouvoir à Pierre LESNARD,
- Yvon BERHAULT, Jérémy BOULARD, Thibault CARFANTAN, Sylvie HERVO, Marc LE GUYADER, Thierry ROYER, Fabienne TASSEL

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Caroline MERIAN



Délibération n°2023-223

Membres en exercice : 69 Présents : 52

Absents : 17

Pouvoirs : 10

CULTURE

PACTE DE DEVELOPPEMENT CULTUREL DE TERRITOIRE 2023-2026

Le 18 juin 2019 a été signée une première charte de coopération culturelle inter-territoriale réunissant le Département des Côtes d'Armor, les huit intercommunalités, la Région Bretagne et la DRAC Bretagne. Cette charte de coopération s'est déclinée en une série de conventions désignées "PACTES" entre le Département des Côtes d'Armor et chacune des intercommunalités afin de :

- Définir les enjeux et les objectifs partagés de coopération culturelle entre les collectivités,
- Définir les modalités financières, techniques et humaines de mise en œuvre concertée autour de ces enjeux.

Il est proposé de s'engager avec le Département dans la signature d'un second pacte culturel de territoire, afin de poursuivre le déploiement d'une dynamique culturelle. Les objectifs partagés de ce pacte portent sur :

- L'accessibilité de tous les publics,
- L'attention particulière apportée aux publics les plus éloignés.

Ils se déclinent autour de 3 axes :

- La pratique artistique dans les établissements secondaires,
- L'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie et pour tous les publics,
- La valorisation du patrimoine matériel et immatériel au service de l'éducation artistique et culturelle pour les publics éloignés, avec le lien au Château de la Hunaudaye.

Considérant le pacte de développement culturel de territoire avec le Département des Côtes d'Armor, pour la période 2023-2026, transmis aux conseillers communautaires,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE le Pacte de développement culturel de territoire avec le Département des Côtes d'Armor, pour la période 2023-2026,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Mme TRAVERTE LE ROUX ne prend pas part au vote

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

Le Président,

Thierry ANDRIEU

15 DEC. 2023



Certifié exécutoire, compte tenu :
De la transmission en Préfecture le
De la publication le

15 DEC. 2023

Pour le Président
Par délégation
Lydie MICHON
Directrice
Administration Générale

15 DEC. 2023